

UN ESSAI DE PROSPECTIVE SOCIALE :

ESQUISSE D'UNE COMMUNAUTÉ PIONNIÈRE IMAGINAIRE

PAR DE JEUNES RURAUX SUD-CAMEROUNAIS*.

Bernard DELPECH

Psychosociologue O.R.S.T.O.M., 24, rue Bayard, 75008 Paris

Avertissement au lecteur

Si, d'aventure, vous visitez le Cameroun du Sud, ne tentez point d'atteindre Ngoksa II, communauté pionnière, ni de rejoindre Dieudonné et Juliette Tsali, jeune couple de colons.

Vous pourriez, à dire vrai, les rencontrer n'importe où en Afrique forestière: ils n'ont d'existence que dans l'imagination de paysans bété qui ont accepté avec spontanéité et non sans humour de jouer pour un soir les démiurges.

Si lieux et personnages sont ici imaginaires, leur construction emprunte largement au réel psychosocial puisqu'elle repose sur les aspirations exprimées par de jeunes agriculteurs, associés à une étude de factibilité relative à un projet de colonisation.

A travers l'histoire de Ngoksa II et de ses pionniers, cet essai tente d'apporter une contribution spécifiquement psychosociologique à ce cahier, tant par le niveau dont relèvent les investigations que par la méthode mise en œuvre.

Le projet

UNE OPÉRATION A CARACTÈRE SOCIAL

Un pont doit prochainement enjambrer la Sanaga, principal fleuve du Cameroun forestier. Cet ouvrage va considérablement faciliter les échanges entre les provinces occidentales du pays et celle du Centre-Sud, actuellement reliées par deux bacs de faible capacité (1).

Consciente de l'essor économique qui pourrait en résulter pour les régions riveraines et soucieuse de

contribuer au mieux-être de leurs populations, la société philanthropique promotrice de cette réalisation, propose l'aménagement d'un périmètre de 15 000 hectares sur la rive Nord du fleuve, dans une zone faiblement occupée et partant sous-équipée.

Dans l'esprit des promoteurs, cette opération devrait intéresser de jeunes agriculteurs originaires de la province du Centre-Sud et plus spécialement du département de la Lékou, où s'observent des densités humaines élevées, phénomène qui, compte tenu du système de production, fait peser une menace sur l'avenir des générations montantes.

L'objectif est donc de tenter un désenclavement par transfert de population dans une zone mitoyenne.

LES ENQUÊTES

Les experts chargés de mener à bien les études préalables ont prévu, outre des investigations à caractère agronomique et pédologique et en accord avec l'idéologie animant ce projet, la prise en compte des désirs de la population.

Ce souci se concrétisa par l'appel à des spécialistes du milieu rural (missionnaires, géographe et sociologue), mais aussi par le recours systématique aux enquêtes d'opinion et d'attitude, enquêtes que je réalisai auprès de jeunes, interrogés dans diffé-

(*) Article réalisé dans le cadre des activités du Centre des Sciences Économiques et Sociales de l'Institut des Sciences Humaines, Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST), République Unie du Cameroun.

(1) Le « Pont de l'Enfance » a été inauguré le 20 janvier 1979, en présence du Ministre suisse des Affaires Étrangères.

rentes zones de département, et qui prirent la forme de réunions-discussions.

Il s'agissait, sur la base de quelques principes intangibles portant notamment sur la localisation de la zone d'accueil et la taille des lots, de dégager en premier lieu les réactions face au principe d'intervention lui-même, puis d'exposer les conditions générales du projet pour en estimer les obstacles humains, de recueillir sans a priori propositions et suggestions quant aux structures d'accueil et d'encadrement à mettre en place.

J'exploitai le contenu de ces débats pour bâtir un questionnaire que je présentai à 28 jeunes Eton et Manguissa, agriculteurs, salariés ou étudiants. Armé de ce questionnaire, je tentai d'appréhender la vision que se faisaient ces jeunes de la structure villageoise ayant leur faveur.

L'objectif de ce second cycle de réunions était de dégager le maximum de propositions concrètes et de parvenir, pour chacune d'entre elles, à l'unanimité des points de vue.

Le principe directeur de la dynamique de ces séances fut le suivant :

Toute suggestion recevant les suffrages de l'ensemble des participants était immédiatement adoptée.

En cas de controverse, la proposition était mise en délibération jusqu'à ce qu'un consensus se dégage, au besoin par présentation d'amendements.

Faute de parvenir à une unanimité de voix positives la proposition en débat se trouvait rejetée.

L'ensemble des propositions adoptées furent consignées dans un protocole communiqué aux participants, qui tour à tour en firent la critique au cours d'une dernière séance. De nouvelles propositions furent avancées et discutées selon le même principe.

On parvint à un protocole final ayant reçu l'acquiescement de l'ensemble des participants.

Dans une dernière étape, j'offris à cinq paysans de faire œuvre d'anticipation en construisant, sur la base des données précédemment collectées, une image de l'avenir : Ngoksa II, village pionnier, cinq ans après sa fondation.

Les pages qui suivent proposent une synthèse de ces projections raisonnées.

Avant d'en venir aux propositions elles-mêmes, je m'attacherai à caractériser les groupes de base dans leur réaction globale au principe directeur du projet, en ce qu'elle éclaire les jugements portés et les aspirations formulées.

On trouvera ensuite une description, succincte par nécessité, des milieux naturels et des sociétés locales concernés : pays de la Lékié, pays du Mbam.

DE JEUNES PAYSANS FACE À UN PROJET DE COLONISATION

Pour que le débat s'engage sur la base la plus large, l'objet des réunions fut présenté comme une discussion libre sur les perspectives de colonisation du département du Mbam par des agriculteurs de la Lékié, perspective ouverte par l'édification d'un pont.

Si l'on juge d'après l'importance de la participation et l'intensité des échanges, la réaction première suscitée par cette initiative fut la curiosité sinon l'intérêt.

L'accueil réservé à ces réunions témoigne de la lucidité des jeunes ruraux face à l'acuité de la situation de pénurie foncière qui les menace.

Il atteste également de la validité d'une solution par mise en valeur intensive de nouvelles terres.

Surprise et incrédulité, puis satisfaction, autant de sentiments qui se firent tour à tour jour à l'explicitation des intentions de l'organisateur, lequel insistait invariablement sur sa qualité de chercheur, dépourvu de tout pouvoir de décision ou d'exécution, son propos n'étant pas d'inciter ni même de conseiller mais au contraire de prendre avis, d'interroger et surtout d'écouter pour rendre compte.

Démarche inhabituelle et comme telle inquiétante, tant il est rare que, dans l'élaboration de projets de cette sorte, l'on se tourne vers les agents économiques concernés pour s'enquérir de leur vision des choses.

N'est-ce pas souvent tardivement que l'on prend en compte le milieu humain dans sa spécificité, au moment des bilans et hélas des constats d'échecs, échecs qu'on ne manquera point d'imputer aux « mentalités » et aux systèmes sociaux ?

Attitude plus fondamentale en contrepoint des débats, une certaine suspicion, non pas tant à l'égard de l'organisateur, jugé plutôt naïf que manipulateur, qu'à l'endroit des pouvoirs publics, aussitôt annoncé le principe de leur intervention et malgré la nécessité reconnue du support étatique.

Méfiance dans sa relation à la société englobante parce que suspectant que la finalité des actions de développement répond à des intérêts se situant hors du milieu rural, lequel n'est dès lors plus qu'un médiateur, qu'un objet, telle s'exprime la paysannerie de la Lékié dans ses rapports d'extériorité, dont le climat de ces réunions offre une illustration.

Le phénomène revêt une importance essentielle en tant que frein au changement agro-technique, lorsque l'effort d'encadrement est perçu plus comme l'un des moyens mis en œuvre par « les grands de la ville » (la bourgeoisie gestionnaire) pour conserver l'initiative et assujettir « la brousse », que comme une assistance en faveur du milieu rural.

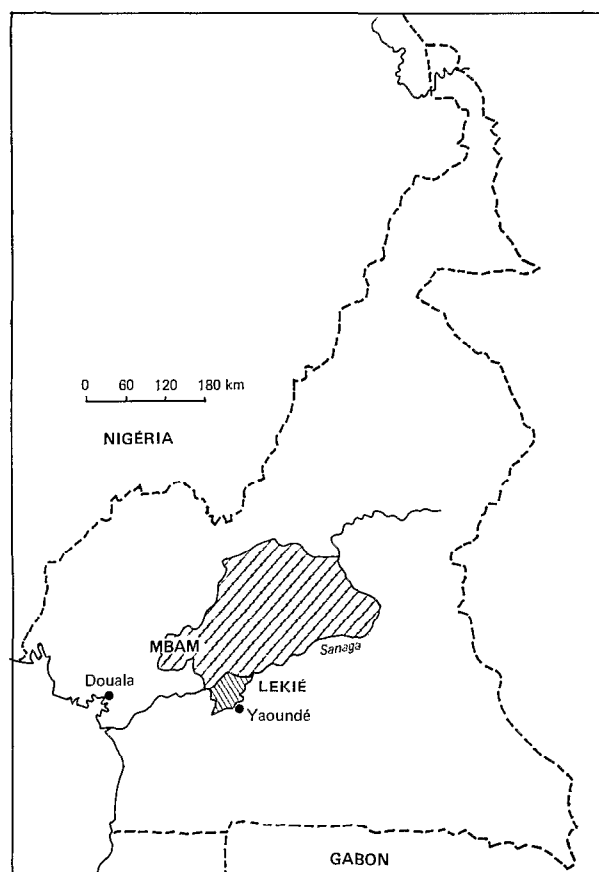


Fig. 1. — Situation des départements de la Léké et du Mbam.

Cette dialectique brousse/ville renvoie aux relations de dépendance qui lient les collectivités paysannes à l'État, problématique qui sort du cadre de cette contribution, essentiellement descriptive et ponctuelle.

Le fait que l'initiative de l'opération revienne à une association internationale sans but lucratif et que le projet apparaisse à l'évidence comme né d'un souci de justice sociale, emportait généralement la conviction des participants, conviction toutefois assortie d'une pointe de scepticisme quant au sort que « ceux de la ville » pourraient réserver à une entreprise désintéressée.

Les milieux ruraux concernés

LA LÉKIÉ

Le département de la Léké est situé au Nord-Ouest immédiat de la capitale administrative, au cœur de la province du Centre-Sud (fig. 1 et 2).

Il s'étend sur 3 000 kilomètres carrés pour 190 000 habitants, dans un paysage de forêts vallonnées, à une altitude variant entre 600 et 700 mètres.

Les limites administratives coïncident avec celles de l'expansion des ethnies Eton, Manguissa et Batchenga.

La densité moyenne de population est de 60 habitants au kilomètre carré. C'est là une valeur élevée compte tenu du milieu naturel et du système de production.

L'arrondissement de Saa au Nord (Eton et Manguissa), est le plus peuplé (75 habitants au kilomètre carré en moyenne) mais c'est dans la partie occidentale de l'arrondissement d'Obala que l'on observe les densités maximales de l'ordre de 170 h./km².

Le taux de natalité, de l'ordre de 43 ‰, est relativement élevé. Il s'agit d'une zone à vocation exclusivement rurale. Les villes sont peu nombreuses, de taille modeste (Obala, la plus peuplée, n'a guère plus de 8 000 habitants) et n'ont aucune activité agro-industrielle, bien que le département soit parmi ceux dont la production cacaoyère est la plus importante du Sud-Cameroun.

Ce département est occupé par trois sociétés d'inégale importance numérique, installées sur des territoires aux limites précises.

Les Eton sont majoritaires (150 000), occupant 2 700 kilomètres carrés, au Sud, au Centre et à l'Ouest.

Les Manguissa, au nombre de 20.000 occupent la partie Nord cependant que 2.500 Batchenga se sont fixés à l'Est.

Ces trois sociétés appartiennent au vaste groupe Pahouin et plus particulièrement au sous-groupe Bété.

Leur histoire reste confuse parce que complexe. Lors de l'occupation européenne, ces sociétés n'étaient pas encore fixées. Elles le furent par l'économie de traite et l'administration coloniale.

Elles affirment être venues du Nord et l'on admet l'hypothèse de leur participation à la lente et vaste migration des peuples pahouins, entamée depuis le XVIII^e siècle selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest, à la rencontre des produits de traite diffusés à partir de la baie du Biafra.

Dans le cas des Bété, ce glissement fut sans doute, dans sa dernière phase, accéléré par la poussée expansionniste peulh.

Eton et Manguissa auraient traversé le fleuve Sanaga en différents points talonnés par les Bévéga, les Bakoko et les Vouté, ces derniers particulièrement redoutés parce que chasseurs d'esclaves pour le compte du Sultan peulh de Tibati.

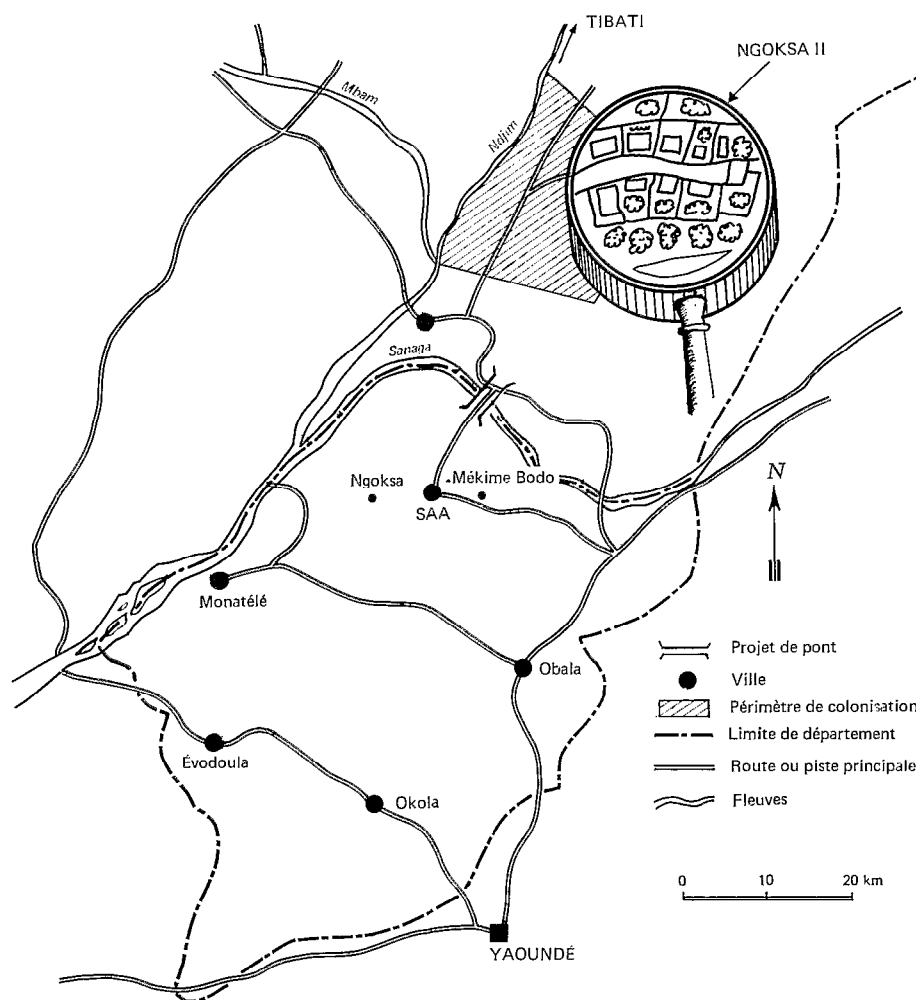


Fig. 2. — Carte des lieux cités.

L'épisode du franchissement de la Sanaga a fourni un mythe commun aux ethnies pahouines. La traversée est décrite comme une épreuve particulièrement pénible, sans embarcation et par un fort courant. La tradition fait état de l'intervention d'un serpent gigantesque qui tint lieu de pont.

Sur la rive gauche, ceux qui réussirent eurent à se tailler un territoire parmi les groupes déjà en place, tels les Basa, qu'ils repoussèrent vers l'Ouest.

Vers 1885, seule date certaine, les Eton avaient atteint la périphérie actuelle de Yaoundé (1).

Les mouvements s'effectuèrent à saute-mouton, par essaimage de groupes de parents et aboutirent

à une imbrication passablement confuse de clans, définis comme des ensembles de lignages reconnaissant un ancêtre commun. Ces clans sont exogames et localisés.

Les formations sociales de la Lékié peuvent être qualifiées de lignagères, patrilinéaires et virilocalles.

L'organisation politique ne dépasse pas le niveau du lignage. Les chefferies, qu'il s'agisse de celle des villages ou de celle dite « supérieure », sont de pures créations de l'administration coloniale.

A une communauté rurale correspond le plus généralement un segment de lignage dont le clan d'appartenance se retrouve dans d'autres villages.

(1) CURT VON MORGEN. *Durch Kamerun von Süd nach Nord*. Leipzig, Brockhaus, 1893. Dans la traduction de P. LABURTIE-TOLRA, t. I, p. 34, Yaoundé, 1972.

Ces villages, qui s'étirent le long des pistes, sont d'implantation récente et, dans leur aspect extérieur, peu révélateurs de l'organisation sociale.

Les cases, aux murs de matériau local et au toit de tôle, se situent en retrait par rapport à la piste.

La case du chef d'unité résidentielle donne sur une véranda et se compose de plusieurs pièces. La plus grande, qui communique directement avec l'extérieur, est appelée « salon »; elle est meublée de fauteuils et bahuets et exhibe la fortune du maître des lieux. Elle est réservée, comme son nom l'indique, à la réception des visiteurs, lesquels peuvent être hébergés dans des pièces mitoyennes.

Le chef y a aussi sa chambre et dispose d'un débarras où il conserve les produits agricoles et l'outillage.

Chaque épouse dispose d'une case constituée d'une seule pièce qui sert à la fois de cuisine, de chambre et de resserre.

L'économie de la Lékié est tout entière fondée sur le cacao, qui a largement contribué à la sédentarisation de ses populations.

La Lékié fut le premier département cacaoyer avec 23,5 % de la production nationale et l'on y observe les plus hauts rendements à l'hectare.

De nos jours, les plantations de la Lékié, qui occupent 60 % des surfaces cultivées et procurent une grande partie des revenus monétaires, sont, comme celles des autres régions cacaoyères de peuplement ancien, marquées par l'âge dont l'effet s'est trouvé accru par les mauvaises conditions initiales : plants repiqués sur des défriches complantées en vivrier, sans égard aux exigences spécifiques de l'arbuste en croissance. Ce dernier arrivait à maturité sur des sols déjà épuisés parce que non régénérés, sans avoir bénéficié du degré d'ensoleillement requis (tantôt excessif d'où brûlures et envahissement par les capsides, tantôt insuffisant d'où rachitisme et attaque par la pourriture brune).

De surcroît, la partie Nord du département, où les densités humaine sont les plus fortes, souffre d'insuffisance pluviométrique, due à des phénomènes d'abri créés par les contreforts montagneux et à un drainage des précipitations par le lit de la Sanaga.

En dehors du cacao, la Lékié exporte des vivres. La production est en augmentation, en relation avec l'inflation démographique de Yaoundé dont elle est le principal fournisseur.

L'absence de pistes (comme dans l'arrondissement d'Okola où des zones sont encore en friche) ou leur mauvais état, freinent à coup sûr la production et l'écoulement des vivres et en particulier du maraîchage.

L'unité traditionnelle, à la fois résidentielle, économique, religieuse et politique rassemblait, sous

l'autorité d'un aîné, des germains ou demi-germains agnatiques, leurs épouses et enfants.

Si cette unité fonctionne encore au plan politique et correspond parfois à un groupe d'habitat, elle ne joue plus un grand rôle sur le plan économique, ayant éclaté en cellules restreintes rassemblant soit le père, ses épouses et ses enfants mineurs, soit plus rarement, plusieurs ménages de germains dans l'indivision foncière.

Les activités traditionnelles à caractère économique obéissaient à une stricte répartition sexuelle des tâches : aux femmes, la production agricole, aux hommes le reste.

Les seuls travaux des champs pratiqués par les hommes étaient ceux dont les femmes se trouvaient écartées en raison de leur moindre force physique : défrichage par abattage et brûlis.

La participation des hommes aux activités de subsistance se réduisait alors à la chasse et à l'artisanat.

Ainsi, c'est sur les femmes que reposait l'essentiel de la production alors uniquement de subsistance : manioc, macabo, plantain maïs, courge et plus tard arachide.

Chaque épouse dispose d'un ou de plusieurs champs pour se nourrir et subvenir aux besoins alimentaires de ses enfants. Elle contribue en outre à la subsistance du mari.

L'expansion des cultures industrielles et la diffusion corrélative de l'économie monétaire ont introduit trois transformations importantes au regard de la distribution des tâches : la production cacaoyère est entre les mains des hommes; les cultures vivrières font l'objet d'une commercialisation par les deux sexes, depuis que les hommes s'y adonnent.

La « cueillette » du vin de palme est devenue une ressource non négligeable qui rend les jeunes qui la pratiquent économiquement indépendants.

Comme déjà signalé, l'unité de production et de consommation est de nos jours la famille restreinte mono ou polygamique.

Dans sa plus grande extension, elle se compose de plusieurs frères germains mariés.

Le père ou le frère aîné répartit les parcelles vivrières entre les femmes, parcelles qu'elles conserveront ensuite durant tout le temps de leur présence au côté du mari et même après sa mort si elles continuent à résider au village. L'aîné distribue aussi les tâches des hommes sur les plantations.

La coopération spontanée entre co-épouses dans les activités de production vivrière est quasi inexistante. Elle se réalise par contre au profit du mari dans la phase de récolte du cacao où tous les membres de la famille sont mis à contribution.

La coopération masculine intra-lignagère se manifeste parfois entre germains, beaucoup plus rarement entre demi-germains agnatiques. Elle existe entre oncle et neveu utérin au profit du premier (relation avunculaire en société patrilinéaire).

La relation d'alliance matrimoniale est génératrice d'obligations, se matérialisant notamment par des prestations au profit du beau-père.

Au niveau villageois, sont attestées quelques rares formes de culture-invitation à base de réciprocité entre adultes masculins mais ce sont surtout les tontines de travail, organisées par les jeunes sur des parcelles cultivées en vivres destinés à la commercialisation, qui constituent l'innovation remarquable.

On observe enfin parfois des formules associatives entre fonctionnaires résidant à Yaoundé, propriétaires d'une cacaoyère au village et paysans moins pourvus.

Le salariat est pratiquement inexistant, particularité explicable entre autres par le morcellement des exploitations et les exigences en matière de rémunération.

La terre qui autrefois n'avait pour ces sociétés en mouvement de valeur qu'en tant qu'objet de travail, est maintenant un facteur essentiel de production et une source de revenus monétaires (1).

Il s'en est suivi une évolution du droit coutumier dans le sens d'une appropriation individuelle, l'emprise s'étendant des cultures pérennes au sol qui les porte.

La terre acquiert une valeur vénale et des cessions, moyennant compensation monétaire, sont attestées. La législation moderne offre la possibilité de faire immatriculer les terres et d'acquérir des titres de propriété mais la plupart des cessions se font coutumièrement.

Certaines « ventes » sont soumises pour homologation aux tribunaux coutumiers, lesquels ont par ailleurs à trancher de nombreux litiges dits « de franchissement de limites », « usurpation de plantation » et « largins de récolte ».

Ces litiges concernent soit des parcelles revendiquées au titre d'un contrat de vente non respecté, soit des évictions de veuves, soit des spoliations d'orphelins par un membre du lignage paternel.

Au regard de la dévolution des droits, on peut dire que tant que la génération précédente n'est pas éteinte, les jeunes ont du mal à accéder à la maîtrise d'une plantation, à l'exploiter dans des rapports de non-dépendance.

Le père peut partager sa plantation de son vivant entre ses fils mariés mais les cas sont plutôt rares.

Au décès du père, s'il s'agit d'un polygame, la séparation entre les groupes de demi-germains agnatiques est la règle. La distribution s'effectue au prorata du nombre d'épouses (et non du nombre total d'enfants), selon le principe d'indivision entre germains. Cette procédure favorise les « fils uniques de mère », accédant d'emblée au contrôle foncier sans partage.

Lorsque disparaît un chef de ménage monogame, c'est l'aîné qui assure le contrôle des moyens de production, terre et main-d'œuvre.

Les cadets restent donc dépendants, à tout le moins jusqu'à leur mariage et pour ce qui concerne les revenus tirés des cultures pérennes.

Ils peuvent en effet, dans la mesure des terres en friche disponibles, se livrer à des cultures vivrières pour leur compte.

Ils peuvent aussi, dans les mêmes conditions, créer leur propre plantation, avant même le décès du père, s'ils en ont la patience.

La dépendance économique s'inscrit dans les rapports d'ainés à cadets. La prééminence de l'aîné s'affirme en outre dans le privilège matrimonial : il est le seul, parmi les enfants, dont la constitution de la dot incombe au père. Les cadets doivent, soit y pourvoir par eux-mêmes, soit attendre (mariage d'une sœur, reconstitution d'un capital dotal par le père), soit pratiquer le mariage dit « par rapt » (la jeune fille quitte le domicile paternel pour rejoindre un prétendant).

La médiocrité des rendements actuels, imputables à l'épuisement accéléré des sols en rapport avec la pression démographique, la stagnation des revenus qui en résulte, incitent d'autant moins les aînés à accorder l'indépendance économique aux cadets, soit en morcelant l'exploitation, soit en rémunérant ces derniers à la mesure de leurs attentes. Les sentiments de frustration exprimés par les jeunes naissent des aspirations suscitées par des productions agricoles de bon rapport et une forte transculturation, du fait du haut niveau d'instruction et du voisinage de la capitale administrative où la bourgeoisie donne le ton, accélérant la diffusion des modèles de vie européens.

Les aînés tentent de maintenir, sinon d'accroître leur statut de « grands » (les tiges (2), la demeure en dur, l'« engin » ou la voiture), cependant que les « petits » s'efforcent de le devenir en accédant au plus vite à l'indépendance économique pour être en mesure de se marier (condition essentielle de l'état

(1) Jacques WEBER, La région cacaoyère. O.R.S.T.O.M., *multigr.*, 1974.

(2) C'est ainsi que les planteurs dénomment leurs pieds de cacao.

de « nyamodo », d'« homme-vrai »), puis d'acquérir à leur tour les signes extérieurs de promotion sociale, soit dans un contexte agricole (création d'une cacaoyère ou d'une bananeraie, de cultures vivrières et plus particulièrement maraîchères), soit dans un contexte urbain (salarier dans le secteur public ou privé, commerce, artisanat, métier manuel).

Les disparités de statuts socio-économiques, ci-dessus brièvement énumérés, ne débouchent cependant pas sur une différenciation sociale marquée : les inégalités s'inscrivent pour l'essentiel dans des rapports d'âge et dans le cadre de la parenté.

Le droit traditionnel freine plus qu'il ne favorise l'accumulation foncière et partant la formation d'une bourgeoisie de plantation. On ne peut parler non plus de prolétariat rural : la privation foncière n'est jamais absolue ni définitive.

La dot est d'usage récent. Son apparition coïncide, en gros, avec l'intervention européenne; elle s'est alors substituée à l'échange matrimonial.

La monétarisation de l'économie et la diversification des sources de revenu, en allégeant la dépendance des cadets va favoriser l'inflation dotale et partant accroître la richesse des aînés qui en contrôlent la circulation, confortant par là leur prééminence politique (1).

Le mariage, conditionné par l'indépendance économique, en est aussi l'un des symboles. De nos jours, un jeune qui ne peut faire appel à son père pour constituer sa dot (un cadet de famille par exemple) et n'a pas la patience, ni les moyens de la constituer lui-même, force la coutume en pratiquant le « rapt ». Expression assez impropre car la promesse est consentante, lorsqu'elle n'est pas soumise au chantage à la rupture. Elle rejoint son « futur » qui, dès lors, attend que la belle-famille fasse connaître ses intentions.

Quand l'accord est réalisé, la dot peut être fractionnée, formule la plus fréquemment attestée quelles que soient les conditions du mariage.

La stratégie du rapt, en brusquant les choses, évite au prétendant d'avoir à faire les premiers pas en passant nécessairement par des aînés dont il souhaite précisément s'affranchir.

Quelles que soient les modalités, la belle-famille s'entoure de garanties. Elle refusera, par exemple, de délivrer le certificat de mariage, exigible pour légaliser l'union civile, avant le règlement complet de la fraction en espèces de la dette matrimoniale.

On rencontre ainsi de nombreux couples non mariés selon le code civil moderne, bien qu'ils soient chargés de famille.

La nécessité de faire face à l'entretien des enfants, frais d'écolage en particulier, handicape alors fortement le jeune père dans le règlement de la dot et repousse le mariage catholique, toujours très dispendieux.

La Léké présente toutes les conditions propices à l'apparition d'un phénomène migratoire : peuplement dense, niveau d'instruction élevé, proximité d'une grande ville. Or Eton et Manguissa passent pour attachés à leur terroir et semblent peu tentés par l'émigration, du moins apparaissent-ils sous ce jour dans la littérature sociologique.

Comme l'a montré A. Franqueville dans ses enquêtes (2), la réputation de sédentarité faite aux gens de la Léké n'est pas fondée ou, du moins, doit être relativisée.

Ainsi, en 1973, les 2/3 des chefs de famille composant un échantillon au hasard, indiquaient qu'ils avaient été conduits à vivre d'une manière durable hors du département au moins une fois dans leur vie.

Le flux migratoire est principalement orienté vers les grandes villes du Sud du Cameroun (Douala mais surtout Yaoundé) ainsi que vers l'Est.

En 1962, les Eton constituaient 10 % de la population de Yaoundé, venant en troisième position après les Ewondo (ethnie locale) et les Bamiléké, réputés pour leur tendance migratoire.

Très tôt, les deux capitales ont constitué des pôles d'attraction pour une main-d'œuvre laborieuse et docile.

Fuite devant l'impôt, les corvées et notamment le portage, recherche de revenus monétaires à une époque où les cultures industrielles démarraient à peine, telles semblent avoir été les motivations essentielles.

Aujourd'hui, ce flux, qui concerne surtout les jeunes entre vingt et trente ans, s'explique à la fois par des attitudes de répulsion provoquées par les conditions de vie en milieu rural et par l'attraction des « lumières de la ville ».

Le manque de terre n'est pas nécessairement à l'origine du départ : dans un échantillon de 120 jeunes émigrés à Yaoundé et originaires de l'arrondissement d'Okola (Eton Ouest) 73 % déclarèrent qu'ils n'auraient pas grand peine à trouver de la terre en friche s'ils décidaient de rentrer.

Une étiologie sommaire de l'émigration juvénile de la Léké vers Yaoundé fait apparaître quatre types de motivations :

— *L'école*. Poussé par sa famille qui consent à de lourds sacrifices (les frais d'écolage peuvent

(1) Jacques WEBER. La région cacaoyère. O.R.S.T.O.M., *multigr.*, 1974.

(2) André FRANQUEVILLE. L'émigration rurale dans le département de la Léké (contribution à l'étude des relations villes-campagne dans le Sud du Cameroun). *Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sc. Hum.*, vol. 2, nos 2-3, 1973.

absorber jusqu'à 50 % des revenus monétaires), le jeune « fréquente » (1) au village jusqu'au C.E.P. Il pourra ensuite « pousser » jusqu'au B.E.P.C. dans les chefs-lieux d'arrondissement. Au delà, ne restent qu'Obala où la sélection est sévère et, à distance égale, Yaoundé.

S'il est démuné, il suivra les cours du soir. Son objectif est de « fonctionner » (2). Il vit chez un parent, oncle paternel ou maternel, grand « frère », sœur mariée, ou bien loue une chambre qu'il partage le plus souvent avec d'autres élèves.

Il répugne à envisager un retour au village : tâche trop pénible, frictions familiales, souci de rentabiliser au plus vite sa formation.

Il multiplie sa candidature aux concours administratifs et s'entoure d'appuis qu'il doit parfois monnayer.

S'il réalise son rêve, il reviendra au village « en grand », à l'occasion des congés et son premier soin sera d'édifier une belle case, symbole de sa réussite.

S'il est en poste à Yaoundé, il se rendra plus souvent au village, partagé entre son attachement au pays et la crainte de l'aide obligée à ceux des siens qui sont dans la gêne. Il aura au moins la satisfaction d'y trouver à meilleur compte des produits vivriers.

La case terminée, il créera sa cacaoyère, qui assurera ses vieux jours. Entre temps, il en confiera le soin à un frère ou un cousin s'il ne peut s'en occuper durant les week-ends.

— *La recherche de revenus réguliers* : il est rare, nous l'avons vu, qu'un jeune accède à la terre du vivant de son père, du moins en ce qui concerne la plantation. Au décès du père, s'il est cadet de famille et de surcroît encore célibataire, il tombera sous la tutelle d'un frère aîné et aura du mal à accepter une telle situation. Faute de pouvoir s'adonner aux cultures maraichères (manque de terres défrichées, village mal desservi), il rejoindra Yaoundé où il espère vivre « moins durement ». « Ce n'est pas la terre (cacaoyère) qui nous manque, ce sont les vieux qui nous la confisquent ».

La situation déficitaire de la Lékié en matière de potentiel industriel réduit fortement les possibilités d'emploi salarié dans le département.

On trouvera ces jeunes dans des métiers de techniciens, d'artisans ou de manœuvres.

— *La constitution de la dot* : il s'agit là d'une préoccupation encore plus immédiate. La nécessité, plus haut mentionnée, d'y faire face par ses propres moyens lorsqu'on est cadet de famille et sans sœur

« en mariage », justifie la venue en ville. Une fois marié, on y reste souvent.

— *Le souci d'échapper à l'impôt* : la contrainte que représente l'impôt conduit certains jeunes sans emploi au village à se réfugier en ville, où les contrôles sont plus lâches. Les conditions de vie y sont alors encore plus précaires.

Cette fuite s'explique par le fait que les chefs de village ont tendance à considérer comme actif, et donc comme imposable, tout jeune qui ne « fréquente plus ».

Cette pratique est décrite par ceux qui ont à en souffrir comme un moyen de s'attirer les bonnes grâces de l'administration en présentant une recette d'un montant flatteur. Les pouvoirs publics, de leur côté, tentent de dissuader les fraudeurs en subordonnant la délivrance d'une pièce d'État-civil à la présentation d'un quitus fiscal.

On ne peut présumer des transformations qui prendront naissance dans les nouveaux milieux humains du Cameroun du Sud sans se référer à la conjoncture économique et à l'évolution des mentalités qui commandent la dynamique sociale dans cette région.

Le département de la Lékié, eu égard aux fortes charges humaines qu'il supporte et à la présence contiguë d'étendues de faible peuplement, apparaît comme le foyer possible d'un mouvement de colonisation agricole.

Cette région, en orbite de la capitale administrative, est le siège depuis déjà plusieurs décennies, d'un important exode qui, comme partout dans le monde rural, atteint les classes les plus jeunes parmi les actifs masculins et s'oriente principalement vers la ville.

Pour ce qui est des facteurs économiques qui concourent à cette situation, on ne peut parler, comme c'est parfois le cas en pays de savane, de contraintes absolues. Le problème se situe pour l'instant au plan des besoins en numéraire et non à celui des nécessités de subsistance.

Il y a manifestement distorsion de plus en plus accusée entre les aspirations grandissantes d'une jeunesse bien instruite et une situation économique marquée par une stagnation voire une régression des rendements affectant les cultures de rente et incidant évidemment sur les revenus monétaires.

Face à une dégradation de son pouvoir d'achat, le producteur indépendant renforce le contrôle qu'il exerce sur son exploitation, repoussant le legs foncier à sa descendance en âge de responsabilités.

(1) Fréquenter = aller à l'école au Cameroun francophone.

(2) Fonctionner = devenir fonctionnaire.

L'emprise croissante des aînés sur le sol maintient les jeunes dans un statut de dépendant ou de salarié insatisfaisants au regard de leurs désirs en matière de revenus et d'autonomie.

La situation péri-urbaine attise la diffusion de nouveaux modèles de vie calqués sur ceux des bourgeoisies occidentales et renforce la séduction qu'exerce la condition citadine sur des individus dont la christianisation et l'instruction haussent d'autant le niveau d'aspiration.

Vivre en ville, c'est en quelque sorte se donner l'illusion d'être placé au cœur des décisions, c'est participer à l'innovation, au progrès; c'est hâter, comme nulle part ailleurs, sa promotion sociale.

Par contre, le village et sa brousse sont vécus comme marginalisants, frappés d'immobilisme parce qu'englués dans un traditionnalisme rétrograde.

Le haut niveau d'exigence quant à la qualité de vie et les possibilités d'emploi régulier qu'offrent encore la ville, expliquent qu'aucun phénomène d'homéostasie ne se soit amorcé entre ce milieu de hautes pressions démographiques et une région mitoyenne au peuplement lâche, malgré l'identité du substrat socio-culturel, source d'affinités.

La décompression naturelle par transfert n'opère pas. Le mouvement de colonisation « sauvage » ne concerne que de rares individus qu'une alliance matrimoniale détermine à franchir le fleuve.

Les solutions spontanées mettent au contraire en relief la dépendance chaque jour accrue du pays vis-à-vis de la capitale; salariat, artisanat, développement des cultures maraîchères pour la consommation citadine et des activités intermédiaires.

LE MBAM

Le département du Mbam est dix fois plus vaste que celui de la Léké (33.000/3.000 km²) pour une population numériquement inférieure (160.000/190.000 habitants).

Le département est limité au Sud par les fleuves Sanaga et Ndjéké et à l'Ouest par le Mbam (fig. 1 et 2).

Les caractéristiques climatiques et pédologiques sont à peu de chose près identiques à celles de la Léké, hormis une pluviométrie plus élevée due à l'importance des zones encore en friches.

Les cultures couvrent 60.000 hectares (cacao 40.000, vivrier 20.000), soit 1/5 de la superficie totale.

Les densités de population sont très variables, les plus élevées s'observant en bordure du fleuve Sanaga et à proximité de l'axe routier (au Sud-Ouest, dans la région d'Ombessa, 100 h./km²).

Les plus faibles sont de l'ordre de 1 h./km². D'une manière générale l'occupation de l'espace y est très lâche.

La situation démographique du Mbam en fait une région en grande partie inexploitée, sous équipée parce que marginale par rapport aux grands axes de desserte.

La population est de surcroît jeune puisque 51 % des habitants ont moins de vingt ans.

Les groupes sociaux sont nombreux mais de faible importance numérique : Batchenga le long de la route entre Bétamba et Bafia, Mvélé le long de la piste de Ntui à Nguila, immigrés Bamiléké et plus rarement Eton ainsi que Baya aux alentours de Ntui, Bafeuk et Yangafuk, Vouté autour de Nguila, Ngoro le long du Ndjim etc.

Depuis quelques années, on note, en relation avec les projets de désenclavement, une évolution du régime foncier dans le Sud du département. Une cinquantaine de notabilités locales ou résidant à Yaoundé y ont acquis des droits sur des superficies allant de 10 à 200 hectares.

La zone choisie pour la réalisation du projet s'étend sur 15.000 hectares, limitée à l'Ouest par la vallée du Ndjim, au Nord par la piste reliant Nguila à Ngoro, au Sud-Ouest par les contreforts du mont Tama.

Située entre une piste principale et le grand axe routier Bafia-Yaoundé, à une trentaine de kilomètres à peine du futur pont, à moins de cent kilomètres de Yaoundé, dans une région où la pression démographique n'est jamais supérieure à 10 habitants par kilomètre carré, cette zone offre de nombreux atouts dans une perspective de développement intégré.

NGOKSA II à l'horizon 81 : Naissance et développement d'une communauté pionnière imaginaire dans le Cameroun forestier sur la base des résultats d'une enquête-anticipation

Ngoksa II, village de 70 feux est situé à 15 kilomètres du point d'appui agricole de la vallée du Ndjim. On y accède par une piste carrossable en toute saison.

Le point d'appui lui-même, où ont été créés une coopérative, une cabine téléphonique et un dispensaire, n'est qu'à 25 kilomètres du « goudron ».

A la limite forêt-savane, l'environnement naturel de Ngoksa II ne dépayse point les pionniers originaires de la Léké : même paysage vallonné à une altitude moyenne, même type de végétation même qualité des sols.

Seules les larges étendues forestières attestent que nous sommes ici en zone de colonisation.

LES PARTENAIRES SOCIAUX

Avant de décrire Ngoksa II, tel qu'il se présente au voyageur, attachons-nous à ses résidents eux-mêmes.

La base démographique du village au terme de cinq années d'existence, est étroite : 360 personnes.

Tous les adultes sont de jeunes paysans entre 25 et 36 ans; tous étaient volontaires.

Nul n'y est un inconnu pour l'autre. La plupart des chefs de famille entretenaient des rapports de proximité dans leur milieu d'origine puisqu'ils sont issus de deux villages limitrophes de la Lékié, dont l'un, Ngoksa (maintenant Ngoksa I) a donné son nom à notre village pionnier.

La population de Ngoksa II constitue ainsi un groupe primaire authentique; la communication y est directe et le sentiment d'appartenance intense.

Les épouses, tout comme les chefs de famille, ont un bon niveau d'instruction allant du certificat d'études primaires au brevet d'études du premier cycle secondaire.

Chacun de ces ménages est motivé par des objectifs de promotion sociale : il s'agit pour tous de parvenir à une augmentation substantielle des revenus tout en bénéficiant de conditions générales de vie meilleures.

Aucun des colons n'est en rupture de ban avec son milieu d'origine ni ne s'est trouvé acculé à l'émigration par un manque absolu de moyens.

Chacun s'est décidé en toute liberté et avec l'assentiment de sa famille.

Nul n'a été rejeté par son village d'origine. L'on s'y rend d'ailleurs régulièrement et l'on y offre avec fierté les premiers produits du Mbam, alors que dans les premières années, c'est au pays que l'on s'approvisionnait.

Les épouses ont été associées à toutes les phases du projet et c'est grâce à elles, demeurées au village, que les pionniers ont résolu les épineux problèmes de subsistance durant les premiers mois de leur nouvelle vie.

Si personne ne s'est trouvé acculé au départ, nombreux sont ceux qui se trouvaient dans une situation d'accès à la terre préoccupante : père encore maître de la cacaoyère, héritage modeste, dépendance vis-à-vis d'un aîné, possibilités de création agricole limitées par la pénurie de terre.

Certains d'entre eux sont passés par la ville où ils ont acquis une formation spécialisée : apprentissage

chez un maçon, un charpentier ou un menuisier, passage par un centre d'enseignement technique.

Ces formations complémentaires diverses, ils en découvrent maintenant la rentabilité : travaux pour eux-mêmes, activités d'appoint bien rémunérées chez les voisins.

Voici l'exemple d'un jeune couple de pionniers; nous les appellerons DIEUDONNÉ et JULIETTE.

DIEUDONNÉ TSALI a 29 ans. Il est né à Mékimébodo, arrondissement de Saa, pays éton, d'un père polygame toujours en vie.

Sa mère est seconde épouse. Il a un frère aîné « même père même mère », demeuré au village, ainsi que deux sœurs cadettes. L'une est « en mariage » à Yaoundé, ayant épousé un fonctionnaire des douanes. La seconde est célibataire, elle « fréquente » (1) en classe de 3^e au collège de Saa.

De sa première épouse, le père de DIEUDONNÉ a eu trois enfants : un fils âgé de 40 ans, marié, agriculteur travaillant au village sur l'exploitation du père, puis deux filles « en mariage », l'une à Yaoundé, l'autre à Bertoua.

DIEUDONNÉ a « fréquenté » jusqu'au certificat d'études primaires l'école de la mission catholique de Saa. Il était alors hébergé chez son oncle maternel et ne voyait ses parents qu'en fin de semaine.

Il est ensuite revenu au village pour travailler auprès de son père. Il s'entendait bien avec lui, moins bien avec son demi-frère aîné qui ne lui laissait que peu d'initiative et de loisirs.

L'ambiance n'y était plus depuis que ses amis de classe, qu'il retrouvait au week-end, étaient partis pour Yaoundé.

Et il partit lui aussi. Son père était d'accord et l'aida durant l'année qu'il passa en ville comme apprenti chez un maître-maçon. Il était alors hébergé chez son second oncle maternel, chauffeur au service des Travaux Publics. Ses ressources étaient très réduites, une fois les droits mensuels d'apprentissage versés.

L'année suivante fut mauvaise, bien qu'il réussit à obtenir son certificat. Le travail était rare et temporaire. Il ne parvint à « tenir » qu'en revendant quelques vivres qu'il achetait deux fois par mois au village et livrait dans la nuit du dimanche. Frais de transport déduits, il lui restait juste de quoi aider à la subsistance du foyer de l'oncle.

Il pensa un moment retourner en classe, comme son oncle l'y incitait mais la perspective de quatre

(1) Fréquenter = aller à l'école au Cameroun francophone.

années à « souffrir » avant d'accéder aux concours l'en dissuadait.

Il rentra alors au village, désappointé, et reprit les travaux des champs avec son père et son frère aîné. Son frère payait son impôt et l'entretenait.

A l'instar d'autres jeunes ils se « lança dans la tomate » mais seul, car il avait constaté que les groupes de travail qui se formaient ne duraient guère parce que « il y a toujours un grand qui essaie de tout ramasser ».

La production était abondante mais les plants exigeaient des soins constants et les produits d'entretien coûtaient cher.

C'est au moment où il pensait placer ses maigres économies dans la création d'une basse-cour, qu'il eut connaissance du projet de colonisation et que sa candidature fut acceptée. Voilà déjà sept ans.

Entre temps, avec l'aide de ses oncles, il put, un an après le mariage de sa cadette FRANÇOISE, épouser JULIETTE.

Il connaissait JULIETTE depuis l'époque où il « fréquentait » à Saa. Il pensait l'épouser depuis plusieurs années mais n'en avait pas les moyens.

JULIETTE, comme nombre de jeunes filles attachées à un garçon, a fini par le rejoindre à Yaoundé et ses parents ont alors accepté le principe du mariage.

DIEUDONNÉ a maintenant une fillette de huit ans mais reste toujours endetté vis-à-vis de son beau-père.

Malgré les vicissitudes, DIEUDONNÉ évoque son passage à Yaoundé avec nostalgie. Certes, il a « souffert » par manque de moyens, mais il y avait les amis, les promenades en groupe, les haltes devant les vitrines et les discothèques, le cinéma, le stade parfois. C'était quand même « la bonne vie ».

De sa famille, DIEUDONNÉ est très satisfait. Sans ses oncles, sans son père, il n'aurait jamais pu s'installer à Ngoksa II. Quant à ses rapports avec son frère aîné, avec la distance et le temps, les différends sont apaisés. Il pense souvent à sa famille et ne manque pas delui rendre visite régulièrement. Et il a tant d'événements à relater.

C'est par JACQUES, son ami de classe à Saa, et maintenant son voisin, que DIEUDONNÉ a pris connaissance du projet.

Il avait certes auparavant pensé parfois s'installer ailleurs mais ce n'était qu'un rêve vite effacé, car tout s'y opposait. *« Partir en ville ou dans une plantation, ça tout le monde va le comprendre. Ça ne dure qu'une partie de la vie, et puis on revient mais partir pour de bon, c'est-à-dire en pensant qu'on ne mourra pas dans son village natal, sans que le père*

revoie son fils et qu'il soit fier de ses petits-enfants, on ne le comprend pas tellement au village, parce que chez nous, on aime trop (tellement) sa famille et son village ».

D'autres obstacles surgissaient dont le plus important était la terre : *« Chez nous, en Afrique, on ne peut pas s'installer n'importe où, même si la terre ne semble pas cultivée, même s'il n'y a pas de barrière. Il y a quand même toujours un propriétaire ».*

« Quand on est étranger, et qu'on cherche de la terre, une fois qu'on a trouvé un endroit, on doit se faire petit, ne pas être orgueilleux, se faire accepter par les gens. Il faut se faire adopter par une famille. On vient le soir, on demande l'hospitalité, on aide ensuite sur les champs, enfin on vous donnera un peu de terre, si l'on a confiance en vous, et encore en vous interdisant de planter du cacao ni même des bananes. Maintenant si vous défrichez vous-même, alors, peut-être que vous pourrez créer une plantation et la terre sera peut-être un jour à vous. Lorsqu'on est étranger, on ne va pas directement sur la terre, il faut être accepté ».

Lorsque le délégué de la Société d'Aménagement annonça une réunion à Saa, DIEUDONNÉ l'apprit par JACQUES et ils s'y rendirent ensemble.

Ils y retrouvèrent une soixantaine de jeunes paysans; ils y apprirent qu'un pont serait construit, que des lots seraient distribués, qu'un titre foncier pourrait être accordé à chaque chef de famille, que la zone serait aménagée, qu'en particulier des pistes seraient tracées et que la production, cacao, café, vivres, serait écoulée sans problème, dans de meilleures conditions qu'au village.

Ce fut l'assurance de devenir planteurs, propriétaires de leur lot (1) qui leva leurs dernières réticences.

DIEUDONNÉ hésita longtemps à faire part à son père de ses intentions car *« chez nous, c'est mal de prendre des décisions lorsque le père n'est pas d'accord et les vieux veulent nous retenir même quand le village nous juge mal ».*

DIEUDONNÉ et JACQUES ont d'abord fait le tour des lieux grâce aux visites que la Société d'Aménagement de la vallée du Ndjim (SODEDJIM) organisa en 1976.

Tous les participants, candidats en puissance, étaient de jeunes Eton et Manguissa, qui apprécièrent le fait d'être ensemble, facteur particulièrement sécurisant.

Sur place, ils purent s'entretenir avec un conseiller technique, de la Lékié lui aussi.

On leur montra les lots, on les assura que chacun pourrait choisir où s'installer, on leur précisa comment

(1) La condition habituellement mise à un prêt de terre est de ne pas entreprendre de cultures pérennes, ce type d'agriculture renforçant les droits de l'usager sur le sol est donnant par là prise à des revendications ultérieures.

ils pourraient construire leur logement, constituer un village.

On leur confirma qu'à terme, lorsqu'ils auraient fait la preuve de leurs aptitudes, ils pourraient exercer un droit de propriété sur les lots mis en valeur.

Ils apprirent qu'il y aurait une classe au village et un dispensaire dans la zone.

Au retour, dans le camion, les commentaires allaient bon train.

DIEUDONNÉ et JACQUES ont finalement décidé d'informer leurs parents et de tenter de les convaincre. Ce ne fut pas chose facile.

Pour DIEUDONNÉ, *« le père craignait beaucoup parce qu'il m'aime bien et qu'il est quand même bon qu'un fils revienne auprès de son père et que ce qu'il possède revienne un peu au village. Si j'avais fonctionné, alors là, oui, j'aurais pu plus facilement partir, parce que je reviendrai un jour avec mes économies et on sera fier. Quand on veut être planteur ailleurs, c'est qu'on risque de ne plus revenir. Et puis, pour mon père, je l'aidais bien et d'un coup, je risque de lui manquer »*.

DIEUDONNÉ a réconforté son père en l'assurant qu'il reviendrait souvent, que la distance n'était pas bien grande, que la famille elle-même pourrait lui rendre visite dès qu'il aurait un peu d'argent pour payer le voyage.

Son frère aîné et ses cousins l'ont aidé en contribuant à convaincre le père.

Maintenant, ce dernier est plutôt fier quand son fils lui rend visite.

Il a fallu aussi fléchir les beaux-parents anxieux de voir leur fille partir plus loin que prévu. *« Le beau-père pensait sûrement un peu aussi qu'il aura du mal à survivre sans aide maintenant qu'il ne travaille plus à cause de l'âge »*.

A Mékimébodo, ils ne furent pas les seuls à être tentés. Dix autres volontaires furent retenus par la commission de recrutement. Tous des jeunes mariés monogames, tous des amis, décidés à vivre en bon voisinage, tous agriculteurs expérimentés, tous d'honnêtes paysans, tous bien instruits.

Deux mois plus tard, tous les douze se sont cotisés pour frêter un taxi-brousse qui les a conduits au point d'appui, puis à l'emplacement de leur futur village.

JULIETTE, est l'épouse de DIEUDONNÉ; elle a 24 ans. Ses parents résident à Saa où elle a effectué sa scolarité primaire. Son père est un petit planteur. Agé et impotent, il a eu la sagesse de confier sa cacaoyère à son fils aîné qui lui verse une rente mensuelle.

Après avoir obtenu le Brevet d'Études du 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire, JULIETTE a

passé une année chez ses parents en espérant pouvoir ensuite suivre des cours d'instruction ménagère ou bien entrer dans les ordres. Mais entre temps, elle a rencontré DIEUDONNÉ. Ses parents avaient eu connaissance de leur liaison bien qu'elle ne leur en eût jamais parlé.

Elle suivit DIEUDONNÉ à Yaoundé avec la complicité d'une tante qui y résidait. Peu de temps après, l'oncle maternel de DIEUDONNÉ alla voir son père pour lui parler mariage et fixer le montant de la dot.

De la dot, elle pense *« que ce n'est pas très bon pour une fille lorsqu'elle veut épouser quelqu'un. C'était bon avant, quand on ne pouvait se choisir. Mais les jeunes n'ont toujours rien à dire »*.

JULIETTE fut la première, après JACQUES, à être informée du désir de DIEUDONNÉ. Elle n'aurait pas hésité s'il n'y avait eu la famille. Elle pensait aussi aux difficultés de vie, aux dangers, aux maladies. En tant qu'épouse, elle était d'accord parce que *« pour une femme, vivre loin de la famille de son mari, c'est mieux »*.

Et les débuts à Ngoksa II furent certes difficiles, surtout avec l'enfant encore si jeune. Maintenant tout va mieux. Le dispensaire est proche, la route aussi. JULIETTE peut prendre régulièrement un taxi pour Saa; elle se plaint seulement du coût du transport.

L'ORGANISATION DE L'ESPACE VILLAGEOIS

Vu de la piste, Ngoksa II diffère peu des autres villages du Sud du Cameroun.

C'est par rapport à la piste que le village s'organise, selon le principe linéaire habituel. Les cases quadrangulaires s'égrènent de part et d'autre, en retrait d'une cinquantaine de mètres par rapport au talus, séparées les unes des autres par des haies vives, parfois renforcées de palissades en palme de raphia, délimitant une cour ombragée entourant les cases (fig. 3).

Cette similitude dans la structure de l'habitat ne résulte nullement du poids des habitudes acquises; elle est volontaire.

C'est à l'instigation du délégué de la SODEDJIM qu'on a réfléchi à la disposition des unités d'habitat et c'est ainsi qu'on s'est décidé.

Plutôt que de s'installer chacun sur ses terres, les colons ont préféré rester groupés, proches les uns des autres et de la piste, symbole de cohésion et d'ouverture vers l'extérieur.

Le chapelet de cases dépassé, voici sur la gauche, la petite infirmerie. Une fois par semaine un médecin y consulte; trois fois par semaine, le matin, un infirmier venu du point d'appui avec la navette y prodigue les soins d'urgence. Pour le reste, Athanase

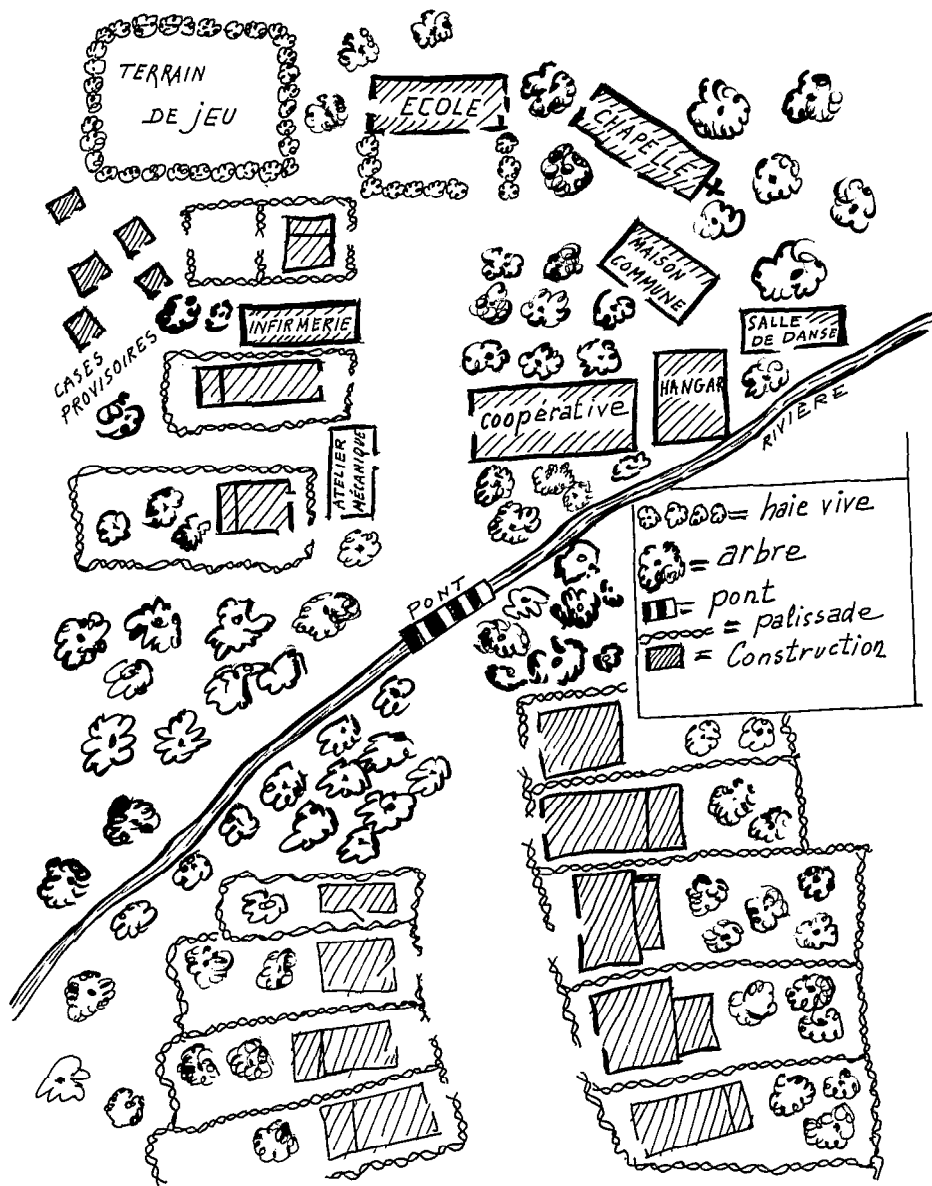


Fig. 3. — Plan d'un village pionnier conçu par de jeunes ruraux.

Bikélé, qui fut infirmier durant son service militaire, peut aider à se tirer d'affaire en attendant l'ambulance alertée par « estafette sur engin » (1).

En face, on aperçoit le dépôt de la coopérative. C'est l'un des colons qui la gère, moyennant rémunération. Le dépôt n'ouvre que de huit à dix heures chaque matin. L'on peut y trouver matériaux de construction, quincaillerie et petit matériel agricole,

produits d'entretien et vétérinaires, provende pour basse-cour. Le dépôt s'approvisionne à la coopérative centrale, sise au point d'appui, par navette bi-hebdomadaire. Le camion ne rentre jamais à vide, prenant en charge la production vivrière, mise en évidence au bord du talus. Il transporte aussi les éventuels voyageurs jusqu'au point d'appui, desservi par cars et taxis-brousse.

(1) Messager sur cyclomoteur.

Cette liaison a joué un rôle essentiel dans le maintien d'un bon moral chez les pionniers. Elle continue à remplir une fonction de sécurisation, aidant les villageois à lutter contre l'impression d'isolement qu'ils pouvaient surtout ressentir durant les premiers mois. La navette, par ses passages, rythme de la vie du village.

Jouxtant les hangars du dépôt, sous les ombrages, voici le « corps de garde » auvent servant de lieu de réunion et de maison commune.

Dans son prolongement, se dresse une petite salle de jeu et de danse. On y trouve un plateau de ping-pong, quelques tables et chaises. On y vient bavarder et jouer au ludo à la veillée.

Au mur, sont affichées les heures de passage des navettes supplémentaires, les avis d'arrivée de matériel, les dates de visite des autorités, les offres d'achat ou de vente. Le dimanche on y danse au son d'un électrophone à piles.

Maison commune et salle de jeu furent parmi les premières constructions à être édifiées, avant même les cases individuelles. La plupart des colons ont contribué à leur réalisation.

Enfin, barrant l'extrémité de la piste, voici l'école et la chapelle, les plus anciennes constructions en dur de Ngoksa II.

L'école est à classe unique; elle abrite 23 élèves. L'instituteur, originaire d'Obala, dans la Lékia, réside au village.

Un prêtre vient de Ntui dire la messe, un dimanche sur deux. Il y a déjà eu treize baptêmes à Ngoksa II.

Derrière l'école, on aperçoit l'aire dégagée qui sert de terrain de sport, équipé de deux cadres de chevrons en guise de bois.

A mi-hauteur par rapport à l'école une animation aux heures creuses signale l'unique commerce du village, à la fois débit de boissons à emporter (on y trouve bien entendu du vin de palme, si prisé), d'épicerie et de droguerie.

Presque en face, s'est créée depuis bientôt un an une « grande clinique des cycles et engins » où s'affaire le jeune frère de l'un des plus anciens colons, titulaire d'un C.A.P. de mécanique. Les cyclomoteurs qui, rangés devant sa porte, signalent ses activités, appartiennent pour la plupart à des colons résidant dans les villages voisins.

Ici, comme dans la Lékia, l'« engin » est une des premières acquisitions, une fois la case bâtie et meublée.

Durant les six premiers mois, Ngoksa II se réduisit à quelques constructions provisoires en poto-poto édifiées près du terrain de sports.

Ces constructions marquent la limite de la piste que le bulldozer avait frayée. Elles furent construites par la SODEDJIM pour abriter les arrivants et

ont maintenant rempli leur rôle, puisque les nouveaux candidats sont dirigés vers deux autres villages en cours de peuplement.

Le premier soin des hommes (car durant les six premiers mois, les hommes virent seuls) sitôt le choix des lots fixé (le bornage fut réalisé de telle sorte que les lots soient en surnombre par rapport aux arrivants) fut d'édifier une série de cases individuelles en nattes constituées par des palmes de raphia tressées. Abris sommaires mais provisoires qui permirent de libérer les cases de passage au profit des derniers venus.

On ne sait encore quelle affectation donner à ces vestiges de la fondation du village; tous y sont passés et ils témoignent des progrès réalisés.

Aujourd'hui, la majorité des cases personnelles sont encore en terre battue, renforcée par une armature de bambou constituant une sorte de coffrage. C'est le béton armé local et sa longévité est d'une dizaine d'années. Toutes ces cases ont été construites, pourrait-on dire, en série, les colons arrivant par groupes de dix, un nombre convenable pour mener à bien de tels travaux.

Seules trois demeures sont en dur, parpaings et tôles ondulées sur socle de ciment. Ces cases en dur ne doivent pas être vues comme les premiers signes d'un processus de différenciation économique. Elles révèlent tout au plus que leurs propriétaires avaient plus de moyens lorsqu'ils s'installèrent au village ou bien qu'ils ont consacré une part plus importante de leur pécule à l'habitat.

Si, dans son apparence extérieure et la disposition des unités d'habitat, Ngoksa II ressemble fort aux villages traditionnels du Sud du Cameroun, l'œil exercé repère néanmoins une dissemblance architecturale qui pour être tenue n'en est pas moins lourde de signification (fig. 4).

Il s'agit de la disparition des « cuisines » en tant que constructions isolées du corps de bâtiment et résidences exclusives des épouses.

Donnant sur le « salon », pièce la plus vaste, réservée à la réception et à laquelle on accède par une véranda, se répartissent les chambres, l'une réservée au couple, l'autre aux enfants, la troisième servant au stockage de la production et, à l'occasion de chambre d'hôte.

La cuisine, exclusivement réservée à la préparation des repas, s'appuie sur l'arrière du bâtiment.

Cette transformation de l'habitat est l'indice le plus tangible des nouveaux rapports sociaux qui s'instaurent au niveau du couple.

En arrière, donnant sur la brousse, dans les limites de la palissade, s'élèvent le clapier, le poulailler et les enclos aux chèvres.

Puis ce sont les « jardins » : plantations de maïs,

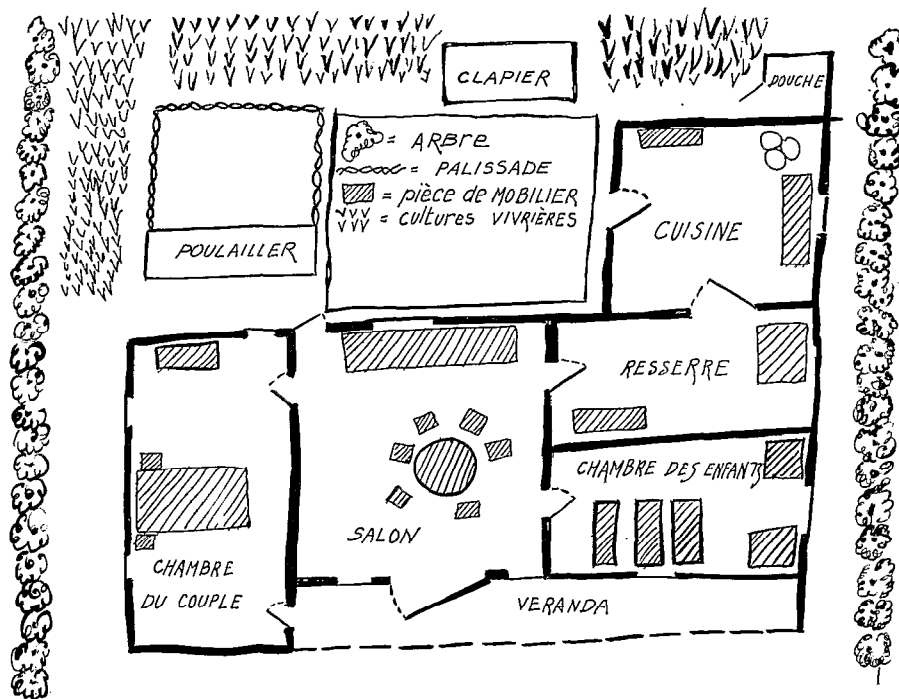


Fig. 4. — Case modèle d'un ménage pionnier à Ngoksa II.

de bananier, et de manioc, fumés par les déchets ménagers.

Au-delà, ce sont les lavoirs au bord du marigot.

LE RÉGIME FONCIER DANS LA VALLÉE DU NDJIM

Les deux principes qui ont servi de base à la définition des conditions d'accès à la terre rendent manifestes les objectifs des colons : s'assurer une base économique satisfaisante, en tant qu'exploitants privés, dans le cadre d'une opération de développement agricole régional.

L'appropriation est individuelle et définitive mais sous réserve d'une mise en valeur dont les modalités ne sont pas imposées.

L'accès à la propriété matérialisé par un droit au bornage et à l'immatriculation des lots, permet à chaque colon d'obtenir un titre foncier transmissible par voie successorale.

Ainsi, la base juridique s'inspire du modèle européen. Elle consacre l'évolution générale du régime foncier dans les sociétés africaines dont l'économie repose sur des cultures industrielles pérennes.

S'agissant de terres dégagées du patrimoine collectif national, l'accès à la propriété du sol n'a donné lieu à aucun versement compensatoire ni en

nature, ni en espèces. Les lots ne sont pas achetés mais concédés.

Cette clause est en harmonie avec l'esprit de la tradition qui reconnaît la prééminence des droits de l'usager.

Ce sont ces deux conditions, établies par référence aux aspirations des bénéficiaires, qui ont déterminé le succès de l'opération. Elles constituent la dimension essentielle de l'action des pouvoirs publics.

Les exigences quant au statut foncier exprimées par les colons sont un gage d'espoir par les désirs d'enracinement qu'ils expriment.

Ces exigences témoignent aussi de la sagacité des pionniers quant à l'évolution des rapports de l'homme à la terre dans le Sud de ce département à la veille de mesures d'aménagement d'envergure : tendance à la formation d'un domaine foncier aux abords des futures voies d'échanges, entre les mains de nantis appartenant à la classe administrative, avec comme corollaire, l'amorce d'un mouvement spéculatif, source de handicap pour les catégories sociales modestes tentées par l'installation sur des terres ouvertes à la mise en valeur.

Ces exigences révèlent enfin les résistances de la masse paysanne au passage à un nouveau mode de production fondé sur l'accumulation foncière et la généralisation du salariat agricole.

L'ORGANISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les activités de production agricole

La cellule de production correspond, dans la très grande majorité des cas au ménage monogame.

Les cellules sont issues soit d'une formation in situ par union matrimoniale postérieure au départ du colon de son milieu d'origine, soit du déplacement d'une famille, soit d'une segmentation résidentielle ayant affecté une unité plus large (groupe de germains, père et fils).

Le contenu des activités, comparé à celui observé dans le milieu d'origine est caractérisé par :

— La diversification des cultures de rente. Au cacao viennent s'ajouter les diverses espèces vivrières.

Ce n'est plus le seul surplus non consommé qui est commercialisé mais l'essentiel de la production, entreprise à cet effet.

Une place importante est accordée aux produits maraîchers et aux agrumes.

Pour éviter l'effondrement des prix sur le marché de la capitale la production s'ajuste avec perspicacité à la demande.

Ces innovations furent facilitées par les possibilités d'extension des surfaces mises en culture.

— La généralisation d'activités rurales complémentaires de haut rapport notamment du petit élevage, dont seule une fraction du produit est autoconsommée.

— Le changement technique, se manifestent par l'adoption de méthodes intensives, résultat d'une plus grande réceptivité aux directives de conseillers adaptant leur action aux mentalités paysannes : amélioration des façons culturales, pratique de l'assolement et des jachères, usage plus régulier des produits d'entretien, emploi de la fumure naturelle et artificielle, exploitation des possibilités d'irrigation artificielle.

Le calendrier agricole reste dominé par le même régime de pluies autorisant un double cycle agraire. Seule variation, le décalage résultant d'une position plus septentrionale.

La grande saison sèche s'étend de décembre à mars, la petite saison des pluies d'avril à juin, la seconde saison sèche dure jusqu'à la mi-août, la grande saison des pluies se poursuivant jusqu'en novembre.

Arrivés en cours de saison sèche, les pionniers ont consacré leurs premiers mois au défrichage de clairières par abattage et brûlis.

Sur les parcelles destinées au cacao, les plus grands arbres furent conservés, pour servir de protection aux jeunes tiges.

Ces travaux préliminaires, les plus éprouvants, se sont poursuivis jusqu'en mars.

Dans les zones proches des marigots, furent créées des pépinières collectives tant pour le cacao que pour les agrumes, ainsi que les premières plantations de bananes et de macabo, cependant que les surfaces voisines des cases étaient ensemencées en courges, arachide, manioc, et quelques cultures maraîchères.

En avril les pluies firent lever les cultures vivrières permettant une première récolte entièrement réservée à la consommation (notamment pour le manioc).

Les défrichements reprirent à la mi-juin, avec la fin du premier cycle végétal.

En août fut récolté le maïs et au début du mois de septembre commencèrent les seconds semis d'arachide et le repiquage des rejets de bananiers sur les parcelles antérieurement occupées par le maïs. Puis eurent lieu, sur des terres neuves, les secondes plantations de maïs.

Au terme de la grande saison des pluies, en décembre, put être récoltée une seconde production d'arachide et entreprise la commercialisation de la production maraîchère (tomates, choux et haricots), réalisée par irrigation artificielle grâce à une motopompe dont la SODEDJIM a équipé le village.

En cultures associées avec le manioc et le maïs, on put ensuite évacuer les patates.

En décembre, soit un an après l'arrivée des premiers colons, furent créées les pépinières de tabac et de nouvelles espèces fruitières : papayers, avocats, manguiers, orangers et mandariniers.

La seconde année agricole fut moins chargée en activités de défrichage mais vit une intensification de la production maraîchère, dont les conditions d'écoulement, bien rôdées, donnèrent satisfaction à tous.

Le recours à l'irrigation artificielle était alors attesté dans plusieurs exploitations, soit par haquets, soit par motopompe.

En mars de cette seconde année, on repiqua les tiges provenant des pépinières locales ou de celles entretenues au village d'origine. On repiqua en avril les plants de tabac.

Aujourd'hui, an V de la création de Ngoksa II, après une extension régulière des cultures vivrières et des plantations fruitières, vient de s'effectuer la première récolte cacaoyère : grâce à des variétés précoces à haut rendement l'écabossage est terminé et les fèves sèchent sur des claies mobiles à l'abri des vérandas.

La division du travail

La répartition des tâches de production à l'intérieur des unités d'exploitation ne suit plus les règles

traditionnelles, lesquelles réservent les cultures « riches » (de rente, jusqu'ici le cacao seul) aux hommes et les cultures de subsistance aux femmes. Le clivage selon la destination des produits disparaît, ces derniers étant tous, dans une proportion variable, destinés à la commercialisation.

L'on observe une répartition beaucoup plus souple et avant tout fonctionnelle, ne reposant plus sur la dichotomie sexuelle mais variant selon la conjoncture et l'intensité de l'effort requis.

Ainsi, les travaux de défrichage furent réalisés par les hommes dans la phase initiale, la plus rude (abattage et brûlis). Les femmes (pour la plupart d'ailleurs demeurées au village pour fournir les denrées de première nécessité), ne participèrent qu'à la phase ultime (débroussaillage, retournement du sol).

Aujourd'hui, l'on peut apercevoir des hommes affairés à l'irrigation des champs vivriers cependant que les femmes contribuent à l'entretien des cacaoyers ou des plantations d'agrumes.

Des opérations telles que le sarclage font intervenir les deux sexes en coopération.

Cette évolution radicale s'imposait certes en raison de l'extension des cultures vivrières dont l'entretien ne pouvait être mené à bien par les seules épouses, ainsi qu'en raison de l'urgence des premières tâches.

L'évolution fut aussi rendue plus aisée par la spécificité du nouveau milieu social, hors de tout rapport d'alliance et de parenté autre que conjugal.

Il reste que ces conditions nouvelles de la production portent témoignage d'une transformation essentielle des relations matrimoniales, transformation que laissent dès l'abord deviner les changements observés dans la structure de l'habitat : disparition de la fonction résidentielle des cuisines et partage par l'épouse de la chambre du mari.

A l'intérieur du ménage monogame, issu du mariage par consentement réciproque et où dominent les sentiments d'affection, les rôles dans le processus de production évoluent dans le sens d'une coopération non calculée entre sexes fondée avant tout sur la complémentarité et l'assistance mutuelle.

La répartition des tâches résulte d'une prise de décision commune.

On retrouve le pendant de cette évolution au niveau de l'affectation des revenus et l'élaboration de stratégies d'épargne et d'investissement.

Une telle mutation des rapports de production passe par la reconnaissance de l'importance de la fonction économique de l'épouse, dans un contexte de maximisation des revenus monétaires.

Associée, par l'accord donné, au choix initial, consciente du caractère nécessaire de sa participation, ayant pris la mesure de son pouvoir d'agent écono-

mique, l'épouse n'est plus seulement perçue comme génitrice et ménagère mais aussi comme partie prenante aux ressources non plus du mari seul mais du ménage, notamment grâce à son savoir-faire acquis dans la pratique des cultures vivrières. Elle en tire une valorisation indubitable de son statut, accédant au partage des initiatives et des responsabilités, participant à la gestion de l'exploitation.

Les activités de production extra-agricoles

Suivant les conseils des moniteurs, la plupart des pionniers se sont tournés vers des activités autres que l'agriculture pour accroître leurs revenus.

Ces activités complémentaires ressortissent à deux secteurs : le petit élevage et l'artisanat.

Tous les pionniers ont une basse-cour de races locales destinées à la consommation familiale, toutefois bon nombre d'entre eux, jouant sur la proximité d'un marché urbain, ont investi les bénéfices tirés de la commercialisation des cultures vivrières dans la construction d'éleveuses et de pondoirs, se fournissant en races importées auprès des fermes d'État. On note aussi quelques clapiers.

La subsistance des bêtes est produite sur place (maïs, patates, etc.) plutôt que par achat de provenance, toujours onéreux. La rentabilité s'en trouve accrue.

Les bêtes sont principalement vendues à Yaoundé aux restaurants et traiteurs. Ce réseau de clientèle assurée incite les producteurs à accroître les investissements.

En ce qui concerne la volaille (poules et canards), l'atomisation des rapports de parenté et d'alliance (due à la distance) dans lesquels le petit bétail entrait à titre d'instrument, maintient le volume du cheptel à un niveau rentable.

Quelques uns parmi les plus agiles des colons, formés à cet exercice et aux modalités de la commercialisation par une pratique antérieure dans la Léké, « cueillent » le vin de palme. Ce vin se vend sans difficulté tant au village qu'au point d'appui. Certains descendent jusqu'à Saa, transportant les dames-jeannes sur leur « engin ».

L'artisanat s'est développé, soit comme activité complémentaire (aide rémunérée à un voisin handicapé ou incompetent), soit à titre principal.

Nous avons signalé l'installation d'une « grande clinique du cycle » tenue par un jeune, titulaire d'un C.A.P. de mécanique. On trouve aussi trois maçons et quatre menuisiers qui ont délaissé pour une part les activités agricoles (confiées à un proche frère ou cousin), au profit du bâtiment et deux d'entre eux, associés, pratiquent la formule du « clés en mains », assurant la totalité des travaux, voire la « garniture ».

L'organisation de la consommation

Les changements observés dans la répartition des tâches de production trouvent leur expression parallèle au niveau de la consommation.

Dans les unités anciennes du pays bété, la femme mariée dispose d'un budget propre qu'elle alimente par la vente de produits vivriers et de préparations culinaires diverses (bâton de manioc, boules, beignets, sachets d'arachides crues ou grillées).

Elle puise dans ces revenus pour faire face à son propre entretien autre qu'alimentaire et à celui de ses enfants. Dans certains cas, elle contribue aussi aux frais d'écolage et à l'entretien du logis. Elle reste libre de l'affectation du reliquat.

Ici, l'unité du ménage se traduit par une mise en commun des revenus quelle qu'en soit l'origine et il n'est pas rare que ce soit l'épouse qui se trouve chargée de la gestion du budget.

L'intervention de l'épouse dans les décisions du ménage a pour contrepartie l'affaiblissement de son indépendance économique.

Responsable des tâches alimentaires et de tout ce qui s'y rattache, l'épouse conserve la charge de l'entretien des enfants et du logis.

Les frais de subsistance et d'écolage, les dépenses consacrées à l'amélioration de l'habitat, l'affectation des revenus, d'une manière générale, sont décidés d'un commun accord.

Épargne, accumulation, investissement

Un volume de production plus important, l'effacement des obligations d'assistance aux parents, la rivalité entre ménages, ici bénéfique parce que source d'émulation et non plus d'entrave à l'innovation, favorisent le développement de comportements d'épargne et d'investissement productifs.

C'est ainsi qu'une fois satisfaits les besoins sociaux élémentaires, amélioration de l'habitat et du confort, enrichissement de la garde-robe, possession d'un moyen de locomotion, sont apparus, trois ans à peine après la fondation du village, les premières tronçonneuses mécaniques et la première motopompe, achetées dans le cadre d'un groupe d'épargne-travail.

À l'intérieur de chaque exploitation, l'accumulation a permis une augmentation des rendements par amélioration des conditions de travail (achat d'outillage agricole plus perfectionné) et meilleur entretien des cultures (engrais, produits de traitement) ou bien la réalisation d'activités entra-agricoles : construction de poulaillers et de clapiers selon des normes plus fonctionnelles.

On a vu des artisans revenir fièrement munis d'une machine-outil et d'un groupe électrogène

pour travaux du bois ou bien de moules à moellons ou d'une machine à crépir. Des moulins à maïs se rencontrent chez les éleveurs.

Les formes d'activités collectives spontanées

La coopération est apparue à tous comme une nécessité durant la phase de construction de la communauté. Elle se trouvait justifiée par l'ampleur des tâches d'aménagement et l'intensité de l'effort exigé. La réalisation des tâches coopératives fut facilitée par l'absence de relations verticales entre colons. La coopération résultait du seul esprit de corps.

Ainsi, l'édification des cases de passage, puis des cases provisoires, le défrichement des parcelles vivrières furent réalisés en commun, tout comme les premières cultures de subsistance dont le produit fut également réparti.

Plus tard furent mis en place les équipements sociaux : classe, chapelle, infirmerie furent édifiées grâce à la participation de tous.

Cinq ans après la fondation du village, de nombreuses formes d'activité collective se sont maintenues ou ont vu le jour. Les unes découlent des nécessités matérielles tel l'entretien des pistes, abords et locaux communs et les corvées de nettoyage diverses. Ces tâches sont décidées par le conseil villageois qui en fixe la nature et la durée.

D'autres activités collectives découlent d'initiatives individuelles comme les différentes formes d'entraide entre voisins pour les tâches imprévues et urgentes dont le colon a peine à venir à bout à l'aide des seuls bras dont il dispose. On remercie à charge de revanche.

Sont à inclure dans cette catégorie les formes de culture-invitation, surtout attestées sur les cacaoyères au moment des récoltes, pour faire face aux goulets d'étranglement, ramassage, écabossage et transport. Elles se concluent par un bon repas offert par le bénéficiaire.

Il existe à Ngoksa II quelques parcelles vivrières exploitées en groupe. Le propriétaire de la parcelle ne participe pas nécessairement à l'exploitation ; il peut s'agir d'un prêt avec compensation en nature.

La répartition des tâches obéit à deux modèles : le premier, nécessité au moment des semis et des récoltes, résulte d'un choix durant la période d'entretien. Ce modèle se réalise entre partenaires se consacrant d'une manière exclusive au maraîchage. Chaque opération est alors réalisée par tous quotidiennement.

Lorsque les membres ont d'autres activités ou s'absentent régulièrement, on préfère établir un tour de rôle hebdomadaire, répartition qui limite

le nombre de participants à celui des six jours ouvrables.

Le groupage et la vente sont assurés par l'un des adhérents. Il s'agit souvent d'une femme expérimentée dans les tractations. On voit que les deux sexes participent à ces formules de production collective.

Le produit est partagé sur une base égalitaire.

La composition de ces groupes dont certains ont quatre années d'existence se modifie selon les affinités. Ils paraissent s'être maintenant stabilisés; il le faut pour parvenir à l'épargne et à l'investissement collectif.

L'élevage a suscité, bien que plus rarement, la formation d'entreprises collectives. Le nombre d'associés est nettement plus réduit.

Il existe enfin de nombreuses tontines d'épargne à buts individuels s'inspirant du modèle traditionnel (*bisuan*). Les unes reposent sur le versement mensuel d'une cotisation fixe, identique pour tous. La somme recueillie est immédiatement attribuée à l'un des membres, soit par tirage au sort éliminatoire (mais l'on peut alors vendre son tour), soit par décision de l'ensemble des membres selon l'urgence des besoins à couvrir. Chacun à tour de rôle reçoit donc le contenu de la cagnotte.

Une seconde formule est attestée, dans laquelle la caisse est alimentée par des versements dont le montant et la périodicité sont variables, au gré de chaque membre. L'association accorde des prêts dont les intérêts sont calculés en fonction du volume de l'épargne préalable et de sa durée.

ORGANISATION POLITIQUE, RÉGULATIONS SOCIALES

Le pouvoir exécutif et judiciaire est exercé à Ngoksa II par un collectif dénommé « conseil des pionniers de Ngoksa II ». Il comprend sept hommes et cinq femmes, élus par la base mais sur deux listes distinctes car a-t-on dit, *« les femmes sont toujours mieux représentées par des femmes que par des hommes »*.

Le président a été choisi parmi les membres du conseil mais toujours élu par la base. Il a 34 ans, est marié, père de trois enfants, paysans, originaire de Ngoksa I.

Le chef d'arrondissement représentant l'autorité centrale a entériné ce choix. Le président est l'interlocuteur des colons face à l'administration.

Le conseil de village constitue aussi le conseil de gestion de la coopérative puisqu'il n'a pas paru nécessaire aux colons que le contrôle de fonctionnement soit assuré par une assemblée distincte.

Le conseil des pionniers décide des aménagements à apporter au village, ordonne et répartit les corvées.

Il règle aussi les palabres en première instance. Lorsqu'il s'agit de litige civils et en cas de discord grave on s'en remet aux décisions du « tribunal » rassemblant les présidents des sept villages de la vallée. Sont associés à ce tribunal des représentants des ethnies locales au prorata de leur poids démographique.

Le « tribunal ou conseil de la vallée », légifère pour tout ce qui concerne l'ensemble des villages. Il juge les litiges mettant en cause des colons appartenant à deux villages.

Enfin, pour les questions où le point de vue de chacun est requis on organise des assemblées de village dans lesquelles figurent tous les chefs d'unités et leurs épouses.

LES RAPPORTS D'EXTÉRIORITÉ

Ngoksa II s'inscrit dans un ensemble régional pris en charge par la société d'aménagement ou SODEDJIM.

Le village bénéficie de tous les équipements collectifs et structures d'assistance mis en place à ce niveau.

Le réseau de piste qui carroye la zone, la situation au voisinage d'un axe routier, le développement des cultures de rente ouvrent largement Ngoksa II aux influences extérieures.

Au week-end, nombreux sont les planteurs qui se rendent dans la Léké ou bien à Yaoundé; ils en reviennent chargés d'achats pour eux-mêmes et leurs voisins.

Ngoksa II n'abrite aucune famille originaire du Mbam; tous les habitants sont des pionniers de la Léké.

L'aménagement n'a imposé aucun mouvement de populations à l'intérieur du périmètre. Les autochtones continuent à résider dans leurs villages mais tirent pleinement profit des équipements sociaux.

Le village du Mbam le plus proche envoie ses enfants à l'école de Ngoksa II et fait soigner ses malades à l'infirmerie. Il s'approvisionne au dépôt et emprunte la navette pour écouler sa production.

Les villages du Mbam sont représentés au « conseil de la vallée ».

Ngoksa II, nous l'avons vu, dispose d'un moniteur agricole en partage avec deux villages voisins. Ce moniteur, d'origine Eton, établit le lien entre les pionniers et la SODEDJIM. Expérimenté, il cherche surtout à convaincre en s'appuyant sur les vertus de la démonstration et l'efficacité des réunions de groupe en matière de décision.

Il n'exerce aucune fonction d'autorité et fait en sorte de n'être point perçu comme une émanation du pouvoir central.

Il existe au village un groupe appartenant à la Jeunesse Agricole Catholique, mouvement suscité par les missions. Ce groupe se réunit régulièrement avec ceux des autres villages pour s'informer, entre autres, des initiatives prises et pour en discuter.

Les rapports avec l'administration sont sensiblement meilleurs que dans la Lékié, le chef d'arrondissement étant jeune et conscient des difficultés inhérentes à une entreprise d'une telle ampleur. Les pionniers restent libres de circuler dans la zone et hors d'elle. Ils peuvent s'absenter sans avoir à se justifier et choisissent le mode de commercialisation qui leur convient.

Conclusion

Voilà ébauchée la naissance et la croissance de Ngoksa II, formation sociale dans les terres neuves forestières du Cameroun du Sud, œuvre d'imagination collective de jeunes ruraux.

Je soulignais, au début de cet article, que les investigations qui en sont fournies la matière ont été conduites dans le cadre d'un projet réel de colonisation intérieure.

Situant les données dans cette perspective, le panorama qui vient d'être tracé suggère quelques évaluations critiques.

Les promesses seront-elles tenues ? Que restera-t-il des fermes résolutions des postulants face à la rude réalité de la forêt équatoriale ?

Au niveau des activités économiques de production, le programme apparaît bien ambitieux même pour de jeunes pionniers animés par une idéologie de progrès : construction des logis, travaux de défrichement, extrême diversification des cultures tant de rente que vivrières, activités d'élevage, toutes ces tâches pourront-elles être réalisées de front sans que des défections, dues à la maladie ou au renoncement devant l'aridité des tâches viennent compromettre l'effort collectif ?

Malgré l'éloignement, l'exercice des devoirs de solidarité lignagère n'handicaperait-il pas certains des colons dans leur réussite de promotion économique et sociale ?

En revanche, en ce qui concerne le modèle d'organisation familiale, division du travail entre les sexes, nouveau rôle économique de la femme, nouvelle organisation de la consommation, on est à penser que les attentes seront satisfaites car elles correspondent à des tendances évolutives discernables dans les communautés-mères.

Pour optimistes que puissent paraître les développements qu'ont suscités ces investigations, ils ont permis d'élucider un certain nombre de possibilités futures, autorisant quelques estimations prévisionnelles quant aux transformations de nature socio-

économique susceptibles de se faire jour dans les terres neuves sud-camerounaises dont la colonisation se réaliserait à partir d'une région mitoyenne handicapée par une démographie pléthorique.

L'intervention des pouvoirs publics (viabilisation, équipements) apparaît comme la condition primordiale du peuplement.

Le peuplement serait le fait de groupes composés de jeunes ménages d'agriculteurs, motivés par des aspirations de promotion individuelle, en provenance d'un même village, une fois levés les obstacles affectifs et sociaux à l'essaimage.

Ces jeunes fonderont des communautés ethniquement homogènes, dynamisées par un haut niveau de cohésion de groupe. Les agrégats maintiendront des liens économiques et sociaux avec les foyers d'origine. Cette relation sera un gage de leur pérennité.

La structure linéaire de l'habitat et son groupement rempliront des fonctions pratiques et répondront aux nécessités d'entraide au sein des isolats en cours de formation.

Les activités économiques s'organiseront sur la base d'un principe intangible : les agents seront maîtres des moyens de production et en premier lieu de la terre, ainsi que des modalités de sa mise en valeur (attribution de lots, accès à la propriété, choix des cultures pratiquées). L'empressement que manifesteront les colons à s'entourer de garanties foncières témoignera de ce souci.

La cellule de production sera constituée par le ménage monogame, au sein duquel la distribution des rôles sera avant tout fonction des compétences et des exigences du moment et non plus de la répartition sexuelle traditionnelle.

Cette mutation dans l'organisation des activités déterminera une évolution du statut de la femme, que les conditions d'isolat associeront plus largement aux responsabilités en matière de gestion.

Les aspirations à la promotion individuelle, motivation essentielle des colons, se traduiront par une recherche plus volontaire et efficace d'un accroissement des revenus : diversification des activités, adoption de techniques culturelles intensives (par suite en particulier d'une meilleure réceptivité aux conseils de vulgarisateurs compétents, consciencieux et en prise avec la population), solidarité communautaire tant au niveau de la production que de l'épargne et l'investissement, recours enfin au crédit pour améliorer tout à la fois la rentabilité des exploitations et le niveau de la vie.

Les rapports d'extériorité, pour contribuer d'une manière plus féconde à l'amélioration de cette qualité de vie recherchée par les colons, demanderont que les pouvoirs publics consentent à des allègements de tutelle lorsque ces derniers apparaîtront de nature à favoriser l'épanouissement des initiatives

émanant des formations sociales, parfois bridées par des sentiments stérilisants de dépendance.

Le postulant originaire du Sud, désireux de se fixer d'une manière définitive sur des terres ouvertes à l'agriculture pionnière n'est, les attitudes de mes interlocuteurs en témoignent, ni un prolétaire rural, ni un oisif urbain. Ni aventurier ni naïf, l'appât de quelque prime ne suffira pas à l'entraîner.

La proposition de recourir à l'appui des pouvoirs publics pour viabiliser un éventuel périmètre d'accueil suscite des prises de position ambiguës, révélatrices de sentiments de méfiance : support étatique certes reconnu indispensable pour asseoir le mieux-être mais craintes devant les contraintes qui pourraient en être le revers.

Et c'est en référence à la ville et aux intérêts de ceux qui en constituent l'élite qu'une telle initiative sera jugée : peur de servir le jeu de la classe dirigeante, dont on envie le sort mais dont on se défie des manœuvres.

Le jeune pionnier « sudiste » tient à exercer un choix volontaire en fonction des objectifs de réussite qu'il s'est donnés.

Il juge et se décide en fixant comme norme à ses désirs un modèle d'ascension sociale dont le milieu urbain lui offre le parangon.

Son objectif est d'insérer sa dynamique personnelle dans une économie de type moderne, d'où ses résolutions en matière d'innovation technique, mais aussi ses prétentions quant aux conditions d'habitat et aux équipements sociaux.

S'il efforce de s'extraire de sa condition de paysan besogneux en acceptant d'affronter les dures épreuves de la forêt, c'est bien pour accéder au statut de « grand planteur », dans l'acception la plus flatteuse du terme, c'est-à-dire avec toutes les connotations d'aisance matérielle et de prestige que confère le pouvoir économique.

Malgré son caractère sommaire au regard de la richesse des formes de sociabilité paysanne et de leurs virtualités évolutives, le tableau des changements sociaux qui vient d'être brossé, montre — du moins j'en exprime le souhait — de quelle manière une démarche recourant à l'imaginaire pour simuler le réel, peut, en complément de l'analyse issue de l'observation de terrain, éclairer les décisions du planificateur et de l'aménagiste en contribuant à dégager les mutations opérant dans un contexte de reconstruction sociale.

*Manuscrit reçu au Service des Publications de l'O.R.S.T.O.M.
le 4 avril 1979.*